

Bretagne et le Japon étaient d'avis que le Canada devrait maintenir sa participation à la CICS même si celle-ci ne répondait pas à nos normes. En toute honnêteté, Monsieur le Président, je dois avouer franchement que très peu de pays croyaient, malgré tous nos efforts pour faire connaître notre position, qu'il était vraiment possible que le Canada décide de se retirer de la CICS. Mon voyage au Vietnam a certainement servi à convaincre certains de ces pays que nous étions effectivement prêts à le faire si, à notre avis, l'ensemble des dispositions n'était pas exécutable et ne servait pas la cause de la paix au Vietnam. Il en est ressorti un résultat salubre en ce sens qu'on a cessé de nous répéter combien tout allait pour le mieux au Vietnam et combien la CICS pourrait devenir une force vraiment vitale dans le maintien de la paix en Indochine. On a, au contraire, commencé à nous sortir des arguments quelque peu plus convaincants touchant un rôle totalement différent mais tout aussi vital qui ne se rapporte aucunement à notre expérience antérieure et qui n'est aucunement mentionné dans le texte des Accords et des Protocoles. Ce rôle consisterait, en termes généraux, à constituer une présence internationale qui serait un signe de l'intérêt que la communauté mondiale continue à prêter à la situation vietnamienne. Même si la CICS n'est pas nécessaire à l'exécution des Accords, son absence serait considérée comme un signe que les Accords n'ont pas l'appui mondial et par conséquent, notre retrait deviendrait un nouveau facteur d'instabilité psychologique dans une situation déjà très peu stable.

Je voudrais faire deux remarques à l'égard de ce "rôle psychologique". D'abord, je ne suis pas convaincu que la CICS joue un tel rôle dans le mode de pensée des Vietnamiens. Deuxièmement, je ne crois pas qu'on puisse s'attendre à ce que le Canada et les Canadiens jouent un tel rôle pendant une période de temps prolongée. En ce qui concerne les Nord-Vietnamiens, j'ai eu l'impression très nette qu'ils considèrent les textes des Accords et des Protocoles comme sacrés. Ils ont sans doute leur propre interprétation de ce que chaque article signifie exactement et cette interprétation mène sans doute pour eux à un Vietnam réuni par des moyens pacifiques ou à un Vietnam dont la réunification par la force serait justifiée du fait que les autres parties n'auraient pas "adhéré scrupuleusement aux Accords". Inutile d'ajouter que les autres parties ne partagent pas toutes ce point de vue.

Pour le Gouvernement de la République du Vietnam, les Accords sont considérés comme l'occasion d'obliger les Nord-Vietnamiens à se retirer, sinon de son territoire, du moins de la table des négociations et d'avoir ainsi la possibilité de traiter directement avec l'autre partie sud-vietnamienne à la table des négociations sans l'intervention du Vietnam du Nord. Le Gouvernement du Vietnam du Sud estime que dans une période de temps relativement courte elle saura si cette possibilité peut mener à un règlement négocié au Vietnam du Sud. Il reste à voir s'il s'agit là d'une aspiration réaliste.

Il n'incombe pas au Canada, en tant que membre de la CICS, de juger des mérites de chacune de ces deux positions. Mais il est maintenant clair, ce qui n'était pas le cas il y a deux mois, qu'il faudra accorder à toutes les parties vietnamiennes un peu de temps pour leur permettre de montrer que leurs solutions sont réalisables; non pas de les mettre en oeuvre, mais de montrer qu'elles sont réalisables. Une fois que la confiance règnera et qu'on aura amorcé une solution politique en respectant les conditions des deux parties, la paix ne sera plus aussi fragile qu'elle l'est à l'heure actuelle et la simple présence d'une commission internationale ne sera plus considérée comme un élément vital de la situation ou une telle commission sera en mesure de contribuer à une solution. D'un autre côté, si aucune des solutions politiques envisagées par l'une ou l'autre des parties ne s'affirme, on peut s'attendre à une reprise des hostilités sur une grande échelle malgré la présence d'un organisme d'observation ou de surveillance quelconque.